AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP (136 / F /2019-2020 POUR LA FOURNITURE DE TOLES ONDULEES GALVANISEES BG28 DESTINEES A L'APPUI DE LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Date de publication : 04 /M/ 2019

Date d'ouverture des offres: 16/14/2019

1. OBJET:

La Présidence de la République du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture de tôles ondulées galvanisées BG 28. Les quantités sont réparties en Trois lots comme suit :

- Lot 1: 5.555 tôles BG 28

- Lot 2: 5.555 tôles BG 28

- Lot 3: 5.555 tôles BG 28

Ces quantités des fournitures peuvent être revues à la baisse ou à la hausse jusqu'à 20% suivant la disponibilité du budget.

Tout soumissionnaire peut présenter son offre pour un ou tous les lots. Il peut être attributaire d'un ou de tous les lots s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO. Chaque lot doit être complet et les bordereaux des prix devront indiquer séparément les montants par lot ainsi que les coûts unitaires.

2. FINANCEMENT DU MARCHE

L'acquisition des matériaux de construction faisant l'objet du présent Avis d'Appel d'Offres sera financée sur le Budget Général de l'Etat, Exercice 2019-2020 sur la rubrique « Appui aux bonnes initiatives ».

3. PARTICIPATION

Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des conditions juridiques, techniques et financières et remplissant les conditions du présent Dossier d'Appel d'Offres.



Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 de la Loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

<u>Tout soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue et vérifiable</u>, sous peine d'être disqualifié.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DAO.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Présidence de la République du BURUNDI, de 7h30minutes à 15 h.

Il peut être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs (50.000 Fbu) au Compte n° **1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB) au nom de l'OBR.

5. CAUTION DE SOUMISSION

La caution de soumission est de 2.000.000 FBU pour chaque lot.

Cette caution doit être présentée sous forme d'un cautionnement bancaire établi suivant le modèle 3.2 et délivrée par une banque acceptable par l'Autorité Contractante.

6. DEPOT DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française et en six (6) exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront contenues dans une seule enveloppe et seront déposées à la Présidence de la République du BURUNDI au plus tard le 26/2019 à 09 heures précise.

7. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Présidence de la République du BURUNDI en date du 6/1/2019 à 9 heures 30 minutes du matin.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante.

Le Procès- Verbal d'ouverture des offres sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

9. CRITERES DE QUALIFICATION

- Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié et dont l'offre financière est la moins-disante en tenant compte de la combinaison la plus avantageuse pour l'Autorité Contractante.
- Un soumissionnaire peut être attributaire du marché s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO. Un soumissionnaire peut être attributaire d'un lot ou de tous les lots du marché
- Si le soumissionnaire qualifié se désiste ou ne parvient pas à constituer la caution de bonne exécution, sa caution de soumission sera saisie et le marché pourra être proposé au soumissionnaire classé en second.

Fait à Bujumbura, le 24 / 1019

LE CHEF DU CABINET CIVIL DU PRESIDENT DE

LA REPUBLIQUE,

Gabriel NIZIGAMA
Commissaire de Police Chef